



Mesures fiscales recommandées pour assurer aux Canadiens une prospérité économique renforcée

Commentaires préliminaires au budget de 2017 présentés par Deloitte au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Août 2016

Sommaire

En tant que cabinet dont la pratique fiscale est la plus importante au Canada et dont la pratique fiscale mondiale dispense des services-conseils à des administrations publiques et des entreprises privées de plus de 150 pays, Deloitte a un point de vue sans pareil sur les politiques fiscales concurrentielles mises en place dans le monde et sur les principaux déterminants de la prospérité économique nationale que sont notamment la productivité, la compétitivité et l'innovation. Forts de notre perspective mondiale en la matière et de notre engagement d'appuyer une économie canadienne forte et florissante, nous sommes heureux de présenter nos recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le Comité) dans le cadre des consultations préalables au budget de 2017 à venir.

Même si les Canadiens ont depuis longtemps un niveau de vie élevé par rapport à celui de la plupart des pays, la croissance de l'économie connaît actuellement des difficultés attribuables en partie au ralentissement mondial dans le secteur des ressources. Le Canada continue d'accuser du retard par rapport à beaucoup d'autres pays sur le plan de la productivité, un des déterminants les plus importants de la prospérité. Les défis que le Canada doit relever sur le plan de la productivité peuvent être attribués à un certain nombre de facteurs, y compris l'aversion pour le risque des dirigeants d'entreprise, le sous-investissement chronique dans les machines et l'équipement, le manque de capital de risque pour les entreprises en démarrage, le protectionnisme économique, le talent mondial qui est la cible d'une concurrence accrue et le manque de soutien à l'innovation. Comme nous en avons fait état dans notre série de rapports intitulée *L'avenir de la productivité*¹, nous sommes d'avis que le Canada a l'occasion de relever ces défis et d'augmenter ainsi considérablement la productivité.

Le Canada a besoin de capitaux de l'étranger et c'est pourquoi la politique fiscale doit garantir que le Canada demeure concurrentiel lorsqu'il s'agit de les attirer. Les modifications apportées récemment à la législation risquent d'avoir un effet dissuasif sur les investissements étrangers en créant un climat d'incertitude quant à l'interprétation et à la portée des propositions en cause.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que les initiatives ci-dessus devraient faire partie des grandes priorités du gouvernement dans le prochain budget afin d'aider les entreprises canadiennes :

- **Protéger la compétitivité du Canada sur le plan de l'imposition des sociétés**
Le Canada a besoin d'un régime favorable d'imposition des sociétés afin de continuer d'attirer et de garder des investissements de l'étranger et de protéger la compétitivité de nos entreprises qui ont leur siège au Canada face à leurs homologues de l'étranger. Des taux concurrentiels d'imposition des sociétés constituent un élément clé d'un tel régime.
- **Encourager les investissements dans l'innovation au Canada afin d'améliorer la productivité**
Il serait possible d'améliorer le régime fiscal régissant la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) en autorisant le remboursement partiel du crédit d'impôt à l'investissement (CII) pour les entreprises. De plus, le gouvernement devrait envisager de mettre en place un régime fiscal favorable aux brevets afin d'encourager les entreprises à commercialiser la propriété intellectuelle créée au Canada.
- **Surveiller les taux et les seuils d'imposition des particuliers au Canada afin d'attirer des talents à l'échelon mondial**
Les taux d'imposition des particuliers au Canada devraient être concurrentiels par rapport à ceux de nos partenaires commerciaux.

¹ <http://www2.deloitte.com/ca/fr/divers/litetopicpage.MF-CA-Tags.future-of-productivity.html>

Recommandations de Deloitte

Le budget de 2017 offrira au gouvernement du Canada une occasion d'améliorer la prospérité économique de la population canadienne. C'est pourquoi nous présentons ci-dessous nos recommandations pour le budget de 2017.

Protéger la compétitivité du Canada sur le plan de l'imposition des sociétés

Le Canada est une économie ouverte relativement modeste et ses besoins en capitaux dépassent de loin la capacité d'y répondre de sa population. Les investisseurs étrangers disposent toutefois d'un vaste éventail de possibilités d'investir. C'est pourquoi il faut protéger la compétitivité du Canada lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements de l'étranger.

Nous félicitons le gouvernement de poursuivre les négociations portant sur un traité multilatéral relatif au projet de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (EITB) au lieu de prendre des mesures allant à l'encontre du chalandage fiscal que le gouvernement précédent avait proposées dans son budget de 2014, ce qui aurait dérogé unilatéralement aux conventions fiscales du Canada et aurait eu des incidences défavorables sur sa compétitivité.

Sur un plan plus général, en ce qui concerne les recommandations relatives au projet EITB, le Canada a annoncé jusqu'à maintenant l'adoption d'une partie des recommandations mais non de leur totalité. Nous sommes d'avis que le Canada devrait poursuivre sa démarche mesurée et que l'évaluation de l'incidence de l'adoption de mesures supplémentaires devrait tenir compte des répercussions sur la compétitivité (à la fois pour attirer des investissements et lorsqu'il est question des emplois et des possibilités de réussite des entreprises qui ont leur siège au Canada par rapport à leurs homologues de l'étranger).

Nous recommandons aussi de continuer de surveiller la compétitivité des taux d'imposition des sociétés au Canada. Même pendant que l'on approuve les recommandations relatives au projet EITB et que l'on se prépare à les intégrer dans les régimes fiscaux nationaux, des pays modifient leurs taux d'imposition des sociétés. Par exemple, le Royaume-Uni a annoncé que le taux d'imposition des sociétés diminuera graduellement jusqu'à 17 p. 100 d'ici à 2020 et l'Assemblée de l'Irlande du Nord a l'intention de ramener le taux d'imposition des sociétés en Irlande du Nord à 12,5 p. 100 d'ici à 2018 pour l'aligner sur celui de la République d'Irlande. Plus récemment, des dirigeants du gouvernement ont évoqué la possibilité de ramener à 15 p. 100 le taux d'imposition des sociétés du R.-U. à la suite du « Brexit ».

Encourager les investissements dans l'innovation au Canada pour améliorer la productivité

Rendre les incitatifs à la R-D plus attrayants

Nous sommes d'avis que le statut de destination mondiale de premier plan pour les entreprises innovatrices dont jouit le Canada est menacé. L'innovation représente certes un des éléments charnières d'une croissance économique soutenue et une solution clé à la piètre productivité du Canada, mais nous sommes d'avis que notre régime de recherche-développement (R-D) n'encourage pas suffisamment les investissements dans ce domaine. D'autres pays lancent ou bonifient leur régime fiscal sur la R-D², mais le Canada a affaibli récemment les avantages qu'offre son régime fiscal pour la RS et DE. Il s'ensuit que le régime de RS et DE du Canada prend du retard sur d'autres pays lorsqu'il s'agit d'appuyer la R-D par le régime fiscal.

² L'Autriche, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Russie, Singapour, la Slovaquie, l'Afrique du Sud, l'Espagne et le Royaume-Uni ont lancé récemment un régime ou ont amélioré le leur. Voir Deloitte LLP, 2015 Global Survey of R&D Tax Incentives.

Pour rehausser l'attrait du Canada à l'échelle mondiale et encourager l'investissement par des étrangers, il convient, selon nous, d'améliorer le régime de RS et DE en accordant le remboursement du CII aux entreprises qui ne font pas partie de la catégorie restrictive des sociétés privées actuellement admissibles à ces remboursements. Dans les documents antérieurs que nous avons présentés³ à ce même Comité et au ministère des Finances, nous avons recommandé d'étendre le remboursement du CII à toutes les entreprises en général. Nous maintenons notre appui à cet objectif, mais compte tenu de l'objectif important que constitue l'atteinte de l'équilibre budgétaire tout en réduisant graduellement le ratio de la dette sur le PIB, nous recommandons que le gouvernement envisage d'offrir un remboursement partiel à toutes les entreprises.

À l'heure actuelle, seules les petites sociétés privées sous contrôle canadien admissibles peuvent se prévaloir d'un crédit remboursable et toutes les autres entreprises bénéficient des avantages du crédit seulement pour les années où elles ont un impôt à payer. La planification à long terme est ardue pour ces organisations, car beaucoup d'entre elles œuvrent dans des secteurs cycliques et ne peuvent prévoir les années où elles auront suffisamment d'impôt à payer pour bénéficier du crédit d'impôt à la RS et DE. En accordant le crédit remboursable à toutes les sociétés, on récompenserait dûment les risques inhérents à la R-D au Canada et ferait passer un message clair aux sociétés étrangères à la recherche de nouvelles possibilités d'investir.

Par conséquent, nous recommandons que le gouvernement adopte un modèle de remboursement pour les sociétés qui n'ont pas actuellement droit au remboursement du CII afin de leur permettre de bénéficier à tout le moins du remboursement partiel du CII si elles satisfont à certaines exigences, conformément aux stratégies économiques. Par exemple, une société pourrait recevoir un remboursement partiel du CII pour la RS et DE si elle peut démontrer qu'elle a augmenté son effectif au cours d'une période précédente. Cette stratégie appuierait la création d'emplois dans un secteur important de l'économie canadienne et serait harmonisée avec l'objectif du gouvernement qui consiste à accroître le nombre et le type d'emplois ouverts aux Canadiens.

Nous recommandons aussi que le gouvernement revoie le traitement des dépenses en immobilisations dans le cadre du régime de RS et DE. L'exclusion des immobilisations du régime de RS et DE ne reconnaît pas qu'il faut investir dans des immobilisations pour effectuer de la R-D et que certaines industries sont désavantagées clairement. Par exemple, il faut souvent des ordinateurs et du matériel connexe pour entreprendre des travaux de R-D. Au lieu d'exclure complètement toutes les immobilisations, nous recommandons que le gouvernement envisage de reconnaître jusqu'à un certain point les immobilisations importantes nécessaires à la R-D, notamment en permettant, par exemple, l'amortissement accéléré des immobilisations utilisées en R-D ou en tenant compte de l'investissement dans le montant de remplacement. Le traitement spécial des immobilisations dans le cadre de la R-D serait conforme à celui qu'accordent d'autres pays comme l'Australie, la France et le Royaume-Uni.

Envisager un régime incitatif pour la propriété intellectuelle

La concurrence mondiale pour assurer les dépenses de R-D est beaucoup plus vive depuis quelques années. Des pays ne font pas qu'adopter des incitatifs fiscaux ou étendre la portée de ceux qui existent pour attirer des investissements en R-D : ils en accordent aussi de nouveaux pour encourager la commercialisation de la R-D, comme nous l'avons décrit dans le document intitulé *Global Survey of R-D Tax Incentives* (en anglais seulement)⁴. Ces stimulants souvent appelés régimes incitatifs relatifs à la PI (« patent boxes ») ont pour effet d'abaisser le taux d'imposition du revenu que les

³ Voir, par exemple, le document que nous avons fourni en 2016 – <http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/FINA/Brief/BR8126217/br-external/Deloitte-f.pdf>.

⁴ <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/us/Documents/Tax/us-tax-2015-global-survey-of-rd-tax-incentives-102015.pdf>.

sociétés tirent de la vente de propriété intellectuelle à des niveaux considérablement inférieurs à ceux qui s'appliquent au revenu d'entreprise ordinaire. Ce traitement préférentiel du revenu tiré de la propriété intellectuelle vise à inciter davantage les entreprises à innover et à commercialiser leurs innovations au pays.

Cet instrument de politique fiscale de plus en plus populaire a suscité de l'intérêt et des discussions au Canada. À l'échelon provincial, en fait, la Colombie-Britannique a réduit son taux d'imposition du revenu découlant de certains brevets internationaux depuis 2006 et le Québec vient tout juste d'annoncer des propositions visant à instaurer un régime incitatif pour la PI dans son budget de 2016⁵. Pour inciter les entreprises à commercialiser leurs brevets et à les garder au Canada, nous recommandons que le gouvernement étudie la possibilité d'instaurer un régime incitatif relatif à la PI à l'échelon fédéral. Le Comité a formulé une recommandation semblable dans son rapport sur les consultations prébudgétaires de 2014⁶. Notre pays pourrait être moins concurrentiel sans un tel régime puisque certains partenaires commerciaux du Canada qui sont également membres du G20 (p. ex., le Royaume-Uni, la Chine et la France⁷) continuent d'utiliser et d'appuyer ces régimes. De plus, selon le rapport que l'OCDE a publié le 5 octobre 2015 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices intitulé *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant compte de la transparence et de la substance – Action 5 : Rapport final 2015*⁸, il est clair que les régimes incitatifs relatifs à la PI demeureront des régimes acceptables d'incitatifs fiscaux selon « l'approche du lien modifié » qui obligera à faire de la R-D dans le pays. En fait, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni ont annoncé l'adoption de régimes relatifs à la propriété intellectuelle, nouveaux ou révisés, et la Chambre des représentants des États-Unis a dévoilé, au cours de l'été 2015, une proposition de régime incitatif relatif à la PI. De plus, l'Union européenne adopte aussi l'approche du lien modifié.

Surveiller les taux et les seuils d'imposition des particuliers du Canada pour attirer des talents à l'échelle mondiale

L'objectif clé doit consister à attirer et retenir les personnes les plus susceptibles de favoriser l'innovation dans l'économie et d'améliorer la productivité et la compétitivité du Canada. C'est pourquoi nous encourageons le gouvernement à concentrer son attention sur la compétitivité du régime d'imposition des particuliers⁹.

Nous sommes d'avis que les taux d'imposition des particuliers au Canada devraient équivaloir ou être inférieurs à ceux de nos partenaires commerciaux (en particulier des États-Unis). Notre taux le plus élevé dépasse maintenant de beaucoup celui de la plupart de nos partenaires commerciaux du monde et le seuil auquel ce taux maximal est atteint est beaucoup moins élevé que chez beaucoup de nos partenaires commerciaux. Cet écart peut décourager l'immigration au Canada et rend le recrutement de talents de calibre supérieur beaucoup plus coûteux pour les entreprises canadiennes, car l'impôt est un des facteurs dont il faudra tenir compte dans l'établissement d'une rémunération concurrentielle. Cet écart pourrait aussi menotter les mutations au Canada à l'intérieur d'organisations en rendant le

⁵ Pour trouver plus de détails sur ces deux régimes provinciaux, prière de consulter notre récent bulletin [Nouveautés fiscales et R&D](http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-RD-16-1-patent-box-AODA.PDF) – <http://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/ca-fr-RD-16-1-patent-box-AODA.PDF>.

⁶ Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Vers la prospérité : Des priorités budgétaires fédérales pour les gens, les affaires et les communautés*, décembre 2014.

⁷ La Belgique, la Hongrie, l'Irlande, le Liechtenstein, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et la Suisse offrent des régimes incitatifs relatifs à la PI.

⁸ OCDE, *Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant compte de la transparence et de la substance – Action 5: Rapport final 2015* (Paris : OCDE, octobre 2015).

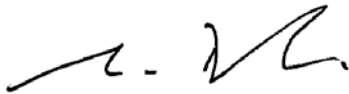
⁹ Robert P. Murphy, Jason Clemens et Niels Veldhuis, *The Economic Costs of Increased Marginal Tax Rates in Canada*, Studies in Budget and Tax Policy at the Fraser Institute (Vancouver : Institut Fraser, octobre 2013). Cette étude compare la compétitivité du taux d'imposition supérieur des particuliers du Canada à celui des États-Unis. Bien que le taux fédéral d'imposition supérieur au Canada soit inférieur à celui des États-Unis, lorsqu'on tient compte du taux d'imposition des particuliers combinés (fédéral/provincial) et du seuil à partir duquel le taux d'imposition supérieur s'applique, l'étude conclut que le Canada n'est pas concurrentiel.

Canada moins attrayant comme destination pour les entreprises à cause de ce qu'il en coûte pour majorer la rémunération des employés afin de tenir compte du coût plus élevé de l'impôt sur le revenu au Canada.

Il faut aussi surveiller si les taux plus élevés d'imposition des particuliers mis en œuvre récemment entraîneront vraiment l'augmentation prévue des revenus pour le gouvernement. Des études récentes¹⁰ ont démontré que des taux d'imposition plus élevés peuvent inciter les particuliers à se concentrer davantage sur les stratégies de planification fiscale et peuvent diminuer le nombre d'heures effectivement travaillées, deux facteurs qui ont une incidence sur les recettes de l'État. Pour remplacer les hausses des taux d'imposition des particuliers, nous croyons qu'il est possible d'augmenter les taxes à la consommation, qui sont maintenant peu élevées par rapport au reste du monde. Une augmentation des taxes à la consommation et des crédits appropriés aux familles à faible revenu pourraient constituer une source de revenu moins coûteuse et plus fiable.

* * * * *

Deloitte est déterminé à jouer un rôle dans la préparation de l'avenir du Canada. Nous sommes persuadés que nos recommandations stratégiques vous seront utiles lorsque vous établirez le budget de 2017.



Albert Baker, FCPA, FCA
Leader des politiques fiscales
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
(416) 643-8753

¹⁰ Voir Milligan, Kevin et Michael Smart, "Provincial Taxation of High Incomes: The Effects on Progressivity and Tax Revenue" dans *Income Inequality: The Canadian Story* révisé par David A. Green, W. Craig Riddell et France St. Hilaire, 2015; et Laurin, Alexandre, "Shifting the Federal Tax Burden on the One-Percenters: A Losing Proposition," mémoire électronique de l'Institut C.D. Howe, 3 décembre 2015.